

# Le Guide



N° 690 - 25 juin 2004

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des services publics

## SOMMAIRE

→P2

Injustice à Fos-sur-Mer  
(13)

→P3

Édito :  
"Motivés, motivées..."

→P5

Assistants socio-éducatifs:  
les propositions CGT

→P6

Ircantec : rencontre au  
Ministère

→Encart (A-B-C-D)

Proposition de  
la 4<sup>e</sup> résolution

**Bonnes  
vacances !**

Directeur de la publication :  
N. Bricout - Commission  
Paritaire 1008 S 06646 -  
ISSN n° 0395-0824  
Imprimé au siège de la  
Fédération - case 547 -  
263 rue de Paris -  
93515 Montreuil Cedex -  
Site internet :  
www.spterritoriaux.cgt.ft  
e-mail fdsp@cgt.fr

## CNF DES 10 ET 11 JUIN La Sécu et le Congrès

Le CNF des 10 et 11 juin 2004 a été l'occasion pour les départements de faire le bilan des initiatives d'action sur l'assurance maladie, débats, pétitions, rassemblements, manifestation du 5 juin et état de préparation de celle du 15. On y a

fait aussi le point sur l'état d'esprit des militants, la mobilisation des syndiqués, et des salariés. La préparation du 8<sup>e</sup> Congrès de la fédération est en route. Les résolutions et le mandatement étaient au menu de ce CNF.

→ suite p.7 et 8

## ALERTE À LA DIRECTIVE BOLKENSTEIN !

**La Commission européenne remet  
en cause les services publics**

La Direction Marché intérieur de la Commission Européenne, sous la houlette du commissaire Frits Bolkenstein, a préparé un projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux

services dans le marché intérieur, qui prétend aligner la circulation des services sur la libre circulation des marchandises. Ce projet est inacceptable.

→ suite p.4

### **Rappel**

**Mars 2005, Congrès fédéral**  
**Prise en compte des FNI 2003 jusqu'à fin juin 2004**  
**pour déterminer le nombre de délégués à ce congrès.**

## ■ NOISY-LE-SEC (93): Les territoriaux informent la population

Comme l'explique la "lettre du personnel communal aux Noiséens et Noiséennes", diffusée fin mai 2004, "*le syndicat CGT accompagné de plus de 50 employés communaux se sont présentés au Conseil municipal du 18 mai pour demander à Mme Rivoire (mairie de droite, NDLR) ce qu'elle comptait faire avec le personnel... Pour information, il n'est en rien illégal d'assister à un CM ouvert au public.*

*Ces pratiques vous ont été présentées comme scandaleuses, mais que pouvons-nous faire lorsque l'employeur refuse toute rencontre ?"*

## ■ FOS-SUR-MER (13): Harcèlement continu pour le secrétaire du syndicat

Le maire de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, a la rancune tenace. Depuis avril 2003, Didier Manca, secrétaire général des territoriaux CGT, est l'objet d'une avalanche de sanctions. L'affaire va plus loin puisque Bernard Granié, l'employeur, a demandé le 2 juin la révocation du militant sous un prétexte dérisoire.

Une pétition circule pour exiger l'arrêt de la procédure. Explications du syndicat: "*La CGT est efficace et ça dérange! À Fos-sur-Mer, les droits syndicaux et les statuts de la FP sont systématiquement bafoués.*

*L'employeur va jusqu'au harcèlement quo-*

*tidien et à la répression la plus féroce".* Le but est évidemment de décapiter le syndicat. Didier Manca en fait les frais. En avril 2003, mutation arbitraire de son épouse et trois jours de mise à pied injustifiée, en juillet, expulsion de son logement de gardien d'école et mutation arbitraire aux "déchets ménagers", en septembre, avertissement injuste, etc. Cible de cette discrimination, Didier Manca est tombé malade et le maire lui reproche de continuer une activité syndicale. L'UL de Fos, la CSD, l'UD des Bouches-du-Rhône, la Fédé des Services Publics appellent à soutenir Didier Manca. Fax de la mairie : 04 42 05 52 15. ■

*tidien et à la répression la plus féroce".*

Le but est évidemment de décapiter le syndicat. Didier Manca en fait les frais. En avril 2003, mutation arbitraire de son épouse et trois jours de mise à pied injustifiée, en juillet, expulsion de son logement de gardien d'école et mutation arbitraire aux "déchets ménagers", en septembre, avertissement injuste, etc. Cible de cette discrimination, Didier Manca est tombé malade et le maire lui reproche de continuer une activité syndicale. L'UL de Fos, la CSD, l'UD des Bouches-du-Rhône, la Fédé des Services Publics appellent à soutenir Didier Manca. Fax de la mairie : 04 42 05 52 15. ■

## ■ COMMUNAUTÉ DE QUIMPER (29)

### Intercommunalité et restructuration syndicale

Depuis le 1er janvier 2004 s'est mise en place dans le Finistère une Communauté d'Agglomération réunissant Quimper (1600 territoriaux) et six communes voisines et créant une structure intercommunale, Quimper Communauté. Des transferts de services (bibliothèques, voiries, etc) ont eu lieu, selon le syndicat CGT, "*dans l'opacité et la division syndicale les plus complètes, sans autre concertation qu'une parodie de groupes de travail consultatifs...*".

Les territoriaux CGT de Quimper sont environ 60 et ont la 3e place aux élections professionnelles. "*Nous devons prendre le virage de l'intercommunalité et des nouveaux métiers*", estiment-ils. Depuis janvier, la CE réfléchit sur les principes suivants : pas de nouvelle

structure constituant une "couche supplémentaire", mais un outil juridique représentant la CGT dans toutes les communes et à tous les niveaux ; éviter le piège de "l'échelon supplémentaire". "*L'organisation prévue doit privilégier clairement la proximité vis-à-vis des agents et syndiqués, ne pas perdre de militants, mais en gagner ; ne pas affaiblir les moyens pour faire vivre le syndicat (locaux, heures, matériels, etc) mais en conquérir de nouveaux et les articuler avec les structures existantes*".

Une démarche intéressante qui a associé dès le début CE et adhérents par la réflexion et le débat. Le 22 juin a été consacré à celui-ci, ouvert aux agents des autres collectivités concernées. La mise en place d'une nouvelle structure est prévue pour le 1er janvier 2005. ■

## ■ FINISTÈRE :

### Le Conseil général sabre l'action sociale

Le Conseil Général du Finistère emploie de façon permanente environ 2000 personnes titulaires de la Fpt, dont 900 pour l'action sociale, plus les 700 assistantes maternelles qui accueillent les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (soit environ 1800 enfants). S'ajoutent 300 personnes non titulaires, en contrat précaire.

Le budget de l'action sociale représente 60,20 % du budget global du Conseil Général, soit 310 millions d'euros.

L'objectif du nouveau schéma mis en place par la direction du CG s'appuyait sur trois mots-clés : **proximité, réactivité, globalité**. La réalité est toute autre. L'objectif réel est bien de réduire les budgets sociaux, tout en récupérant la maîtrise de l'ensemble des dispositifs, ceci en mettant à mal les différents partenaires sociaux. Par exemple, aujourd'hui, sur trois communes de la Communauté Urbaine de Brest, trois postes d'animateurs locaux d'insertion ont disparu, compensés que par un seul poste d'AS.

Les AS de Brest et Quimper doivent recevoir les personnes isolées, en grande précarité (S.D.F., demandeurs d'asile), vues auparavant par les CCAS.

Les usagers doivent maintenant se déplacer sur des sites éloignés de ceux auxquels ils avaient l'habitude de se rendre.

"*Nous dénonçons*", écrit le syndicat CGT, "*un simulacre de dialogue social qui cache une complexité des procédures et une pénurie des moyens, une désorganisation de l'action sociale préjudiciable aux usagers (réduction des enveloppes et augmentation du nombre des bénéficiaires).*

*Cette nouvelle organisation date d'un an et nous n'avons pu que déplorer la dégradation de nos conditions de travail et de l'accueil réservé à la population.*

*Les 1er et 29 avril 2004, lors de la mise en place de la nouvelle assemblée départementale, deux jours de grève regroupaient plus de 80 % des travailleurs sociaux.*

*Notre employeur nous accuse de faire de la résistance aux changements. Nous résistons pour défendre nos professions qui sont le dernier rempart pour des droits individuels, voire de la démocratie, mise à mal par des projets de lois liberticides".* ■

## ■ CORBRAS (69) : Le fleurissement estival reste public

Le syndicat CGT des Territoriaux de Corbas est particulièrement satisfait de la décision du jugement rendu le 11 mai dernier par le Tribunal administratif de Lyon, saisi par la CGT. Elle annule la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2002, qui avait décidé de lancer un appel d'offres pour la réalisation du fleurissement estival de cette ville de 10000 habitants dans la période 2003/2006.

Comme le précise Willy Marcou, secrétaire du syndicat : *"Notre objectif était de démontrer que la réglementation n'était pas respectée par le Maire."*

*Nous avons été mis devant le fait accompli. Nous avons ainsi voulu mettre en évidence l'irrespect du maire pour les représentants du personnel et les textes réglementaires".*

Depuis un an, une entreprise privée s'occupe du fleurissement de la commune, alors que les jardiniers de la ville qui ont œuvré depuis 18 ans pour l'obtention du label "Trois Fleurs des villes et villages fleuris" ont pris en charge l'entretien des espaces verts, auparavant assumés par une autre entreprise.

Le maire a décidé de faire appel. ■

## ■ FOGÈRES (35) : Succès aux élections CTP

Les services sportifs et culturels de la ville de Fougères (80 agents) ont été transférés vers Fougères Communauté. Des élections pour mettre en place un CTP intercommunal ont eu lieu le 2 juin 2004.

Avec seulement trois syndiqués dans ces services, la CGT a pu établir une liste de 17 candidats.

Les résultats sont bons. Sur 68 exprimés (89 inscrits), la CGT obtient 36 voix, 52,94 % et 3 sièges, devançant la CFDT et FO (1 siège chacune). *"Cela nous motive pour proposer la syndicalisation et mettre en place une section syndicale dans les mois à venir"*. ■

## ■ BASTIA(20) : Elles ont gagné !

Les ATSEM de Bastia, en grève depuis le 8 juin ont été entendus par le président du TA.

La municipalité avait décidé unilatéralement (sans avoir au préalable consulté le CTP de la ville), de modifier le fonctionnement des horaires de travail des ATSEM pendant la période estivale. Il voulait leur imposer de remplacer les 5 animateurs de l'association des centres de loisirs, dont les contrats n'avaient pas été renouvelés

Depuis des années, les ATSEM, pendant les périodes de congés, participaient aux centres de loisirs dans le cadre de leur mission, telle que définie à l'article 2 du décret n° 92-850.

Devant le refus et la mobilisation de toutes les ATSEM, le maire Emile Zuccarelli, au lieu d'ouvrir de réelles négociations, persiste, les menace, utilise le chantage et la culpabilisation, vis-à-vis des parents et des enfants.

Le 18 juin, une délégation d'ATSEM, avec la CGT, était invitée à une conciliation avec l'arbitrage du président du TA.

Celui-ci leur donne raison tant sur la forme que sur le fond et renvoie le Maire vers des solutions plus conformes : soit il embauche 5 animateurs, soit il décide d'accueillir moins d'enfants. ■

## Edito

### Motivés, motivées...

Les élections passent. Les citoyens sanctionnent le gouvernement, mais ce dernier persiste et signe.

Il poursuit ses objectifs sur les deux gros dossiers économiques et sociaux de cette période : EDF et l'assurance maladie. Ces deux dossiers ne sont pas réglés, mais il faut continuer, voire augmenter la mobilisation. Le changement de statut de l'entreprise publique et l'ouverture au capital d'EDF sont différés, mais toujours au programme gouvernemental.

Pour le dossier sur l'assurance maladie, malgré quelques ajustements (voir NVO, site confédéral : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)), ce même gouvernement garde le cap. Deux solutions s'offrent à nous : on ne dit rien, on laisse faire, ou on refuse et on prend le taureau par les cornes. Environ 800 000 pétitions, c'est bien, mais on peut faire mieux, beaucoup mieux (700 000 adhérents CGT). Il n'est pas trop tard pour hausser le ton. Rien n'est joué, il nous faut sortir les atouts.

Partout, amplifions la mobilisation, les initiatives dans les entreprises, les lieux publics.

Rassemblons les syndiqués, les salariés public/privé.

Construisons les conditions d'actions, d'initiatives les plus larges et les plus unitaires possibles.

Partout où c'est possible, exprimons-nous, haut et fort, pour rejeter les réformes du gouvernement et imposer d'autres choix pour une société juste, basée sur l'égalité et la solidarité.

**Fanou Savariaud,**  
Secrétaire fédérale

## ALERTE À LA DIRECTIVE BOLKENSTEIN ! La Commission européenne remet en cause les services publics

(suite de la page 1)

Ballon d'essai ou vrai missile antisocial? Même si elle est pour l'instant à l'état de projet, la "directive Bolkenstein" montre l'état d'esprit de la commission de Bruxelles à l'égard des services publics ou SIG (Services d'Intérêt Général). Les réactions sont vives en France et en Suède, où s'est tenu en juin 2004 le congrès de la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics).

Le projet Bolkenstein veut imposer des règles uniformes à des secteurs et situations aussi différents que la santé, l'audiovisuel, la culture, ainsi que l'intérim, le travail saisonnier ou les détachements. La CGT réaffirme que *"les services d'intérêt général doivent faire l'objet d'une directive-cadre qui empêche leur assimilation à une marchandise et im-*

*se la suprématie de l'intérêt général sur la loi du marché..."* Or, cette directive-cadre, réclamée par les syndicats et les ONG, n'est même pas en préparation à Bruxelles.

Le dispositif central est constitué par l'application des règles du pays d'origine, censé contrôler et autoriser ce qui se passe dans le pays où les services sont fournis. Il remet en cause, directement ou non, le statut du salariat. Par ailleurs, sous couvert de simplification administrative, les normes des professions réglementées et les interventions de l'inspection du travail seraient de fait abolies pour les services rendus par un prestataire étranger. Seraient également interdites toute règle d'aménagement du territoire et l'application des règles d'ordre public (travail, santé, sécurité et pro-

tection sociales).

La FSESP s'est insurgée dès le début contre ce projet. *"Nous demandons plus de distinction entre les SIG et les autres services en général"*, rappelle Lise Bouveret, qui représentait la Fédé CGT des Services Publics à Stockholm, où la FSESP a voté à l'unanimité contre le projet Bolkenstein.

De son côté, le premier syndicat de Suède, LO, a rédigé le 31 mars 2004, a rédigé un article en collaboration avec le gouvernement suédois dans le grand quotidien scandinave "Aftonbladet".

*"Le projet sur les services est un projet de droite, qui ne tient pas compte des intérêts des salariés. Les populations ne doivent pas être traitées comme des biens commercialisables..."*, y est-il dit. ■

## RHÔNE-ALPES

### Tapis rouge à la conférence régionale pour l'emploi public et la formation

**Elle s'est tenue à Lyon, le 8 juin 2004, au CESR (Conseil Économique et Social Régional). Quelque 300 participants ont répondu à l'invitation du CNFPT et des Centres de Gestion, représentant les directions des collectivités locales de la région, mais davantage à l'échelon administratif (DGS) que politique (élus). La CGT est intervenue de plusieurs manières à cette occasion.**

Elle a apporté en particulier des éléments aux débats des quatre ateliers sur les thèmes suivants : le marché du travail répond-il aux besoins des employeurs territoriaux ? Quelle prise en compte aujourd'hui de la compétence dans la Fpt ? La mobilité : un atout, une richesse dans le développement des territoires ? Quelle organisation, quelle gestion pour la dynamisation des bassins d'emploi territoriaux ?

Dans les 15 ans à venir, près de 700000 territoriaux partiront en retraite. Comment rendre attractive la FPT pour

les remplacer ? *"La bonne question", demande la CGT, ne serait-elle pas : quels emplois publics qualifiés pour répondre aux besoins des populations ?*

Le sujet de la compétence montre son inadéquation fréquente avec la rémunération. Le développement des rémunérations accessoires tente d'apporter une mauvaise réponse à un vrai problème, mal traité par le CNFPT.

Vaste question que la mobilité. *"Quelle envie de bouger quand un changement de collectivité peut faire perdre une partie du salaire constituée par le RI ?"*

Intercommunalité, décentralisation nécessitent un statut unique pour l'ensemble des agents publics une gestion collective des emplois, une refonte de la grille indiciaire intégrant le RI.

La dynamisation des bassins d'emplois territoriaux suppose des centres de gestion réorganisés aux niveaux départemental, mais aussi régional et national est également indispensable un bon fonctionnement des instances paritaires, nécessitant lui-même reconnaissance et application du droit syndical par les élus.

La CGT, outre les ateliers, a fait l'objet d'un excellent accueil par les organisateurs et le personnel régional, auquel a été distribué un guide spécial avec préparation d'information dans sa direction le 29 juin. Une délégation CGT a été reçue par le Préfet de Région en personne, événement très inhabituel. Tapis rouge ou modification du rapport de forces ? ■

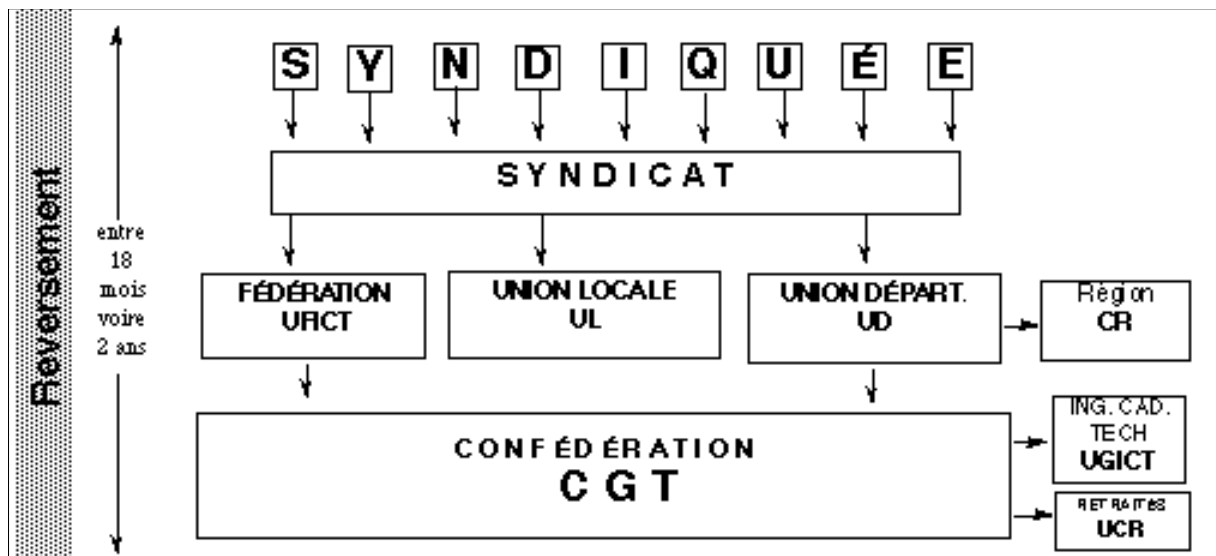
## Décidons ensemble du pourcentage qui sera attribué à notre champ professionnel

### HISTORIQUE :

Les cotisations versées par les syndiqués (1 % du salaire) constituent une part essentielle du financement de la CGT, garantissent son indépendance et marquent l'engagement des salariés qui se syndiquent.

Jusqu'à présent, la répartition de ces cotisations finance les organisations de la CGT (Fédérations, Unions départementales, Unions locales, Comités régionaux, unions spécifiques, Confédération...) de la manière suivante :

- Chaque organisation définit un montant que le syndicat affilié doit lui reverser sur la cotisation de chaque syndiqué.
- Le syndicat finance son activité avec la part de la cotisation qui lui reste une fois tous les reversements effectués.
- Le reversement des quotes-parts est effectué en cascade : les reversements que les syndicats effectuent aux fédérations et unions départementales, et parfois à certaines unions spécifiques, donnent lieu à de nouveaux reversements de ces organisations à la Confédération, à l'UGICT, à l'UCR...



### Ce système accuse depuis longtemps de nombreux dysfonctionnements :

- Dans certains cas, les montants des reversements décidés par les organisations sont supérieurs aux cotisations perçues par le syndicat !
- Le nombre de types de timbres et de cotisations est élevé.
- Les disparités de financement des organisations sont importantes.
- La cascade de reversements conduit de fait à d'importants retards, parfois à des rétentions volontaires contraires aux statuts de la CGT. Un syndiqué sur 3 est correctement confédéré.
- Il conduit aussi à une méconnaissance en temps réel de l'état de syndicalisation à la CGT.
- La gestion des reversements apparaît lourde et complexe et gaspille trop de temps militant.
- Le financement d'une presse comprise dans la cotisation pour tous les syndiqués n'est pas prévu.

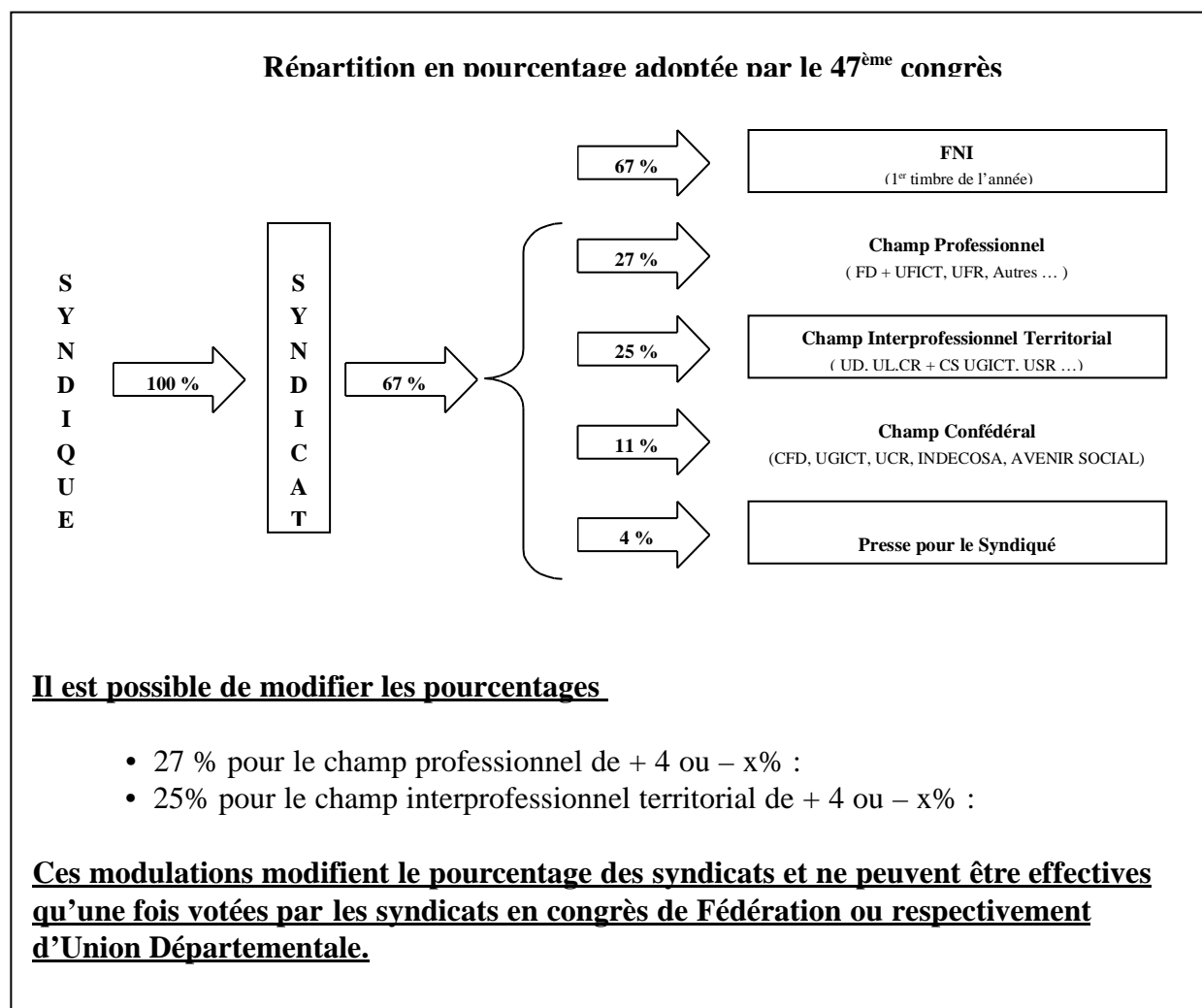
# LE 46<sup>e</sup> CONGRES CONFEDERAL DECIDE DU PASSAGE AUX POURCENTAGES

*Simplifier et rendre plus transparent le système dans sa conception comme dans son fonctionnement*

L'adoption du pourcentage découle de deux choix fondamentaux pour mettre en cohérence le système de cotisation avec les conceptions du syndicalisme et les statuts de la CGT :

- Le syndicat étant "l'organisation de base de toute la CGT", le nouveau système définit explicitement sa quote-part. Un renversement complet est donc opéré par rapport à l'actuelle situation où le syndicat ne conserve qu'un reste.
- La solidarité constituant l'un des fondements des rapports entre les organisations confédérées, la répartition des quotes-parts repose sur une délibération prenant en compte les besoins de financement de l'ensemble des organisations. Cette répartition ne résulte plus de décisions parallèles dans chaque organisation, mais est effectuée par l'ensemble des syndicats constituant le congrès confédéral.

## Le 47<sup>ème</sup> Congrès Confédéral adopte les pourcentages attribués à chaque champ



Le 47<sup>ème</sup> congrès a retenu le principe du passage à un circuit structurellement solidaire, sans décider de modalités précises.

Le Comité Confédéral National du 1er octobre 2003 a décidé de fixer un échéancier du processus de construction maîtrisé par les syndicats.

Le Comité Confédéral National d'avril 2004 a pris deux décisions :

1. Solliciter les syndicats pour participer à l'exercice blanc
2. Mettre en débat les propositions des dispositifs concrets de "circuit de reversement structurellement solidaire".

Pour permettre à chacun de se déterminer sur sa quote-part, il est proposé d'effectuer un exercice blanc pour l'année 2003.

D'une part, cela permet de traduire à partir de chiffres réels la différence de reversement en sommes forfaitaires avec les pourcentages proposés.

D'autre part, cela permet à l'ensemble des champs cités précédemment d'effectuer leur exercice blanc.

## Définir le taux de la quote-part fédérale

La Commission exécutive fédérale a mis en place une commission sur les documents du congrès, qui travaillera en 4 sous groupe, un des groupes est chargé de proposer le pourcentage des reversements qui seront attribués au champ professionnel et de sa répartition :

- ⇒ *Le budget fédéral*
- ⇒ *Le budget de l'uffici*
- ⇒ *Le Fond National Fédéral*
- ⇒ *Le mandat des congrès*

Ce groupe de travail a besoin concrètement d'information que seul les syndicats maîtrisent, comme le montant de la cotisation des syndiqués.

Les orientations de notre fédération sur sa politique financière depuis de nombreuses années ont privilégié la baisse de la part fédérale au bénéfice des syndicats afin de favoriser une activité de proximité professionnelle et interprofessionnelle, en mutualisant les moyens financiers et humains...

**La commission exécutive fédérale du 13 mai 2004 dans l'optique de continuer à favoriser un syndicalisme de proximité, propose de ne pas dépasser le taux moyen de 27%, voire de le réduire.**

Pour y parvenir et permettre une réelle évaluation financière, les syndicats devront travailler un exercice blanc et retourner à la fédération les informations nécessaires (voir questionnaire).

Plus nous aurons de syndicats qui communiqueront l'exercice blanc, plus nous serons en capacité, lors du congrès fédéral, d'envisager le pourcentage de la quote-part fédérale la plus équitable possible.

A l'inverse, le manque d'éléments pénalisera la pertinence de nos décisions .

## Exercice blanc : mode d'emploi

**Vous n'avez pas d'outil informatique et/ou internet :** envoyer le questionnaire à la fédération, la fédération effectuera la saisie sur le site, la simulation vous sera retournée le plus rapidement.

Vous avez l'outil Internet : effectuez en direct la simulation de l'exercice blanc, le faire sur le support papier avant.

**ftp://ftp.cgt.fr**

Un premier code d'accès est demandé : cocher utilisateur puis exblanc

Ensuite cliquez sur questionnaire **syndicat** puis sur **services publics** puis sur **région**.

Un deuxième code est demandé: **cocher utilisateur puis exblanc. Mot de passe : xb03nsc**

Sélectionner votre département, puis votre syndicat dans la liste. Entrez le mot de passe de la fédération : **collectivite23 puis fédération**

Répondez au questionnaire et suivez le processus jusqu'à la validation.

La simulation vous est retournée dans la minute, restez bien sur le site.

Vous pourrez ensuite modifier les pourcentages attribués à chaque champ et avoir une première analyse.

*Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au site, informez-nous*

# Questionnaire pour l'exercice blanc 2003

**Syndicat :** ..... **N° d'Identifiant :** .....

**Date de création** ..... / ..... / .....

**Adresse :** .....

.....

**Catégorie :** Ouvrier/Employé  UFICT  Retraité

**Fédération :** .....

**Région :** .....

**Union Départementale** .....

**Union Locale** .....

Votre syndicat applique-t-il le taux de cotisation à 1%  **Oui**  **Non**

Si non, de combien est le taux de cotisation ?

Avez-vous toujours une cotisation USD ou CSD  **Oui**  **Non**

Si oui, quel est le montant annuel ?

Bénéficier-vous de ressources autres que les cotisations :  **Oui**  **Non**

Si oui, quel est le montant annuel ? **Financier**   
**Matériel**

		Actifs (hors UGICT)	UGICT	Retraités
<b>Cotisations Payés</b>	<b>Timbre FNI payés par les Syndiqués :</b>			
	Nombre de FNI à taux plein			
	Nombre de FNI à taux réduit			
	Nombre de FNI à taux minime			
	Montant Total (euros)			
	<b>Cotisations payées par les syndiqués :</b>			
	Montant des cotisations (euros)			

		Actifs (hors UGICT)	UGICT	Retraités
<b>Cotisations Reversés</b>	<b>Timbre FNI reversés par les Syndicat :</b>			
	Montant Total reversés (euros)			
	<b>Cotisations reversés :</b>			
	A la Fédération			
	A l'UFICT			
	A l'Union Départementale			
	A l'Union Syndicale Retraité			
	A l'Union Locale			

## ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS

### Cadre d'emplois et revendications

L'étude sur la pyramide des âges dans la FPT pronostique le départ de 67 % des fonctionnaires de la filière sociale d'ici 2020 (source CNFPT).

Or, le secteur connaît déjà une pénurie de personnel.

La multiplicité des cadres d'emplois et des identités professionnelles rend peu lisible la place de chacun dans la filière. Il existe une différence de cadre d'emplois ou de corps suivant la FP à laquelle on appartient. Exemple : la conseillère en économie familiale est assistante socio-éducative dans la FPT, et pas dans la FPH. Idem pour l'éducateur spécialisé dans la FPT et la PJJ, idem pour l'assistante sociale dans la FPT et la FPE.

La non-reconnaissance de la qualification à bac+3 et un déroulement de carrière quasi inexistant (un seul grade de conseiller socio-éducatif, et après ?) génèrent un gros blocage du déroulement de carrière causé par les quotas (ASE et ASE principal).

Quel avenir du travail social et de sa formation, avec les insuffisances des entrées en formation et la non-reconnaissance comme temps de formation des stages pratiques ?

#### LES PROPOSITIONS

- Les niveaux de qualifications sont présentés par rapport à des diplômes, donc reconnaissance des assistants socio-éducatifs en catégorie A avec un réel déroulement de carrière.
- Suppression des quotas.
- Réactualisation des grilles de salaire.
- Intégration des primes et NBI dans le salaire.
- Droit à la retraite à 55 ans, pour servir en contact avec les personnes en grandes difficultés.
- Validation des années d'étude pour la retraite.
- 10 % du temps de travail en formation continue et qui ne se résume pas à de l'adaptation à l'emploi.
- Reprise d'ancienneté en totalité, pour les services effectués dans la même fonction, avant le recrutement dans la fonction publique, comme c'est déjà le cas dans la FPH et dans la FPT pour les

cadres d'emplois d'infirmiers, puéricultrices, manipulateurs radio ...

#### MOYENS MIS EN ŒUVRE ET SUJETS À APPROFONDIR

En interne CGT, coordination du groupe de travail avec le collectif A.S de l'UGICT, avec la Santé pour harmoniser le cadre d'emplois et le déroulement de carrière, voire contacter tous les versants de la FP.

En externe à la CGT, recherche sur la reconnaissance des métiers sociaux hors de nos frontières (Europe, Canada ...).

Parmi les sujets à approfondir :

- Formation ASE : durée ? contenu ? spécificité ?
- Type universitaire ? Apprentissage ?
- Maintien de la situation actuelle ?
- Validation des acquis, des expériences.
- Pénurie des A.S.E : risque de professions de substitution.
- Déontologie, secret professionnel, missions : devenir du travail social ?
- Polyvalence des tâches et pluridisciplinarité : quel avenir pour nos professions ?
- Externalisation des services vers le privé : jusqu'où ?

ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF			
EC =	DURÉE		INDICE MAJORÉ
	MAXI	MINI	
1	1 an	1 an	302
2	2 ans	1 an 6 mois	311
3	2 ans	1 an 6 mois	332
4	2 ans	1 an 6 mois	349
5	2 ans	1 an 6 mois	372
6	3 ans	2 ans 3 mois	395
7	3 ans	2 ans 3 mois	419
8	3 ans	2 ans 3 mois	445
9	4 ans	3 ans	467
10			499
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF PRINCIPAL			
EC =	DURÉE		INDICE MAJORÉ
	MAXI	MINI	
1	2 ans	1 an 6 mois	372
2	2 ans	1 an 6 mois	402
3	3 ans	2 ans 3 mois	428
4	3 ans	2 ans 3 mois	450
5	3 ans	2 ans 3 mois	473
6	4 ans	3 ans	499
7			533

Propositions CGT			
Echelons		BAC - 3 ou 4	
		INM	Salaires bruts en euros
1	1er	472	5,34
	2ème	492	2520,48
	3ème	522	2627,28
	4ème	551	2787,48
	5ème	581	2942,04
	6ème	620	3102,54
	7ème	659	3519,08
	8ème	699	3732,88
2	1er	708	5,34
	2ème	767	3940,92
	3ème	796	4095,78
	4ème	825	4250,64
	5ème	866	4405,5
	6ème	905	4624,44
	7ème	944	4832,7

## IRCANTEC

### Rencontre au Ministère

Une délégation des administrateurs de la parité syndicale a été reçue le 27 mai par Renaud Dutreil, ministre de la FP. La CGT était représentée par Alfred Niebergall.

L'arrêté du 26 décembre 2003 modifiant le régime Ircantec a été pris dans la précipitation et sans réelle concertation. La majorité des administrateurs a refusé de participer au CA extraordinaire du 18 décembre 2003.

Conséquences des modifications des règles de calcul : soit retard pour partir à la retraite, soit acceptation d'une baisse de 2 à 15 % des pensions, d'où de nombreuses réclamations.

La délégation a demandé que le passage de 150 à 160 trimestres s'effectue progressivement jusqu'en 2008, comme pour les fonctionnaires, avec un moratoire d'un an pour les affiliés ayant déposé leur demande de retraite fin 2003 et au cours de 2004.

Le ministre dit "regretter ce qui s'est passé" mais estime que "la sortie de l'arrêté est la conséquence de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites et il n'est pas question de rouvrir ce dossier". Il a suggéré de déposer des réclamations auprès de la commission du recours gracieux. Refus de la délégation, la proposition ne réglant que partiellement le problème, et insistance de la CGT pour le retrait de cette disposition discriminatoire et n'ayant aucune justification légale ou financière.

Le ministre va demander à ses services le nombre de personnes concernées avant de prendre une décision et affirmé qu'il n'y avait aucun texte en préparation pour la poursuite des réformes à l'Ircantec.

### APPEL À LA SOLIDARITÉ POUR HAÏTI

Des pluies torrentielles se sont abattues sur les Caraïbes, dévastant particulièrement Haïti et Saint-Domingue, faisant plus de 2000 morts et des centaines de disparus et de blessés. Devant ce désastre, la CGT haïtienne a adressé un appel pressant à la solidarité envers les sinistrés.

En première urgence, l'Avenir Social et le Fonds de Solidarité International de la CGT ont fait un premier versement de 2000 euros chacun. 2000 autres sont parvenus par le Secours Populaire Français.

Néanmoins, il faut beaucoup plus et rapidement. Les besoins sont immenses. La CGT et l'Avenir Social appellent toutes les organisations confédérées à la solidarité pour acheter le matériel nécessaire en relation avec les partenaires syndicaux d'Haïti. **Les dons peuvent être envoyés à l'Avenir Social, 263 rue de Paris, case 419, 93514 Montreuil Cedex (chèques libellés à l'ordre de l'Avenir Social "Solidarité Haïti" CCP Paris17915 34 A).** Pour les dons individuels, un reçu fiscal sera envoyé pour bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don.

#### Propositions CGT cadre d'emplois médecins territoriaux

Echelons		BAC + 5		Grade terminal	
		INM	Salaire brut en euros	INM	Salaire brut en euros
1 e r g r a d e	1er	524	5,34 2798,16	721	5,34 3850,14
	2ème	546	2915,64	784	4186,56
	3ème	579	3091,86	878	4688,52
	4ème	612	3268,08	972	5190,48
	5ème	645	3444,30	1066	5692,44
	6ème	688	3673,92	1191	6359,94
	7ème	731	3903,54	1316	7027,44
	8ème	775	4138,50	1441	7694,94
2 è g r a d e	1er	818	5,34 4368,12		
	2ème	850	4539,00		
	3ème	883	4715,22		
	4ème	916	4891,44		
	5ème	960	5126,40		
	6ème	1004	5361,36		
	7ème	1048	5596,32		

### ERRATUM

Une "coquille" s'est glissée dans le Guide n° 689 du 11 juin 2004.

Les propositions CGT concernant le cadre d'emplois des médecins territoriaux, sont les suivantes.

## CNF des 10 et 11 juin 04 La Sécu et le Congrès

(suite de la page 1)

En introduction, Nadine Bricout s'est attardée sur l'état d'esprit contrasté de la mobilisation des salariés autour de l'assurance maladie.

Relevant l'aspect positif du sondage (baromètre social CSA, l'Humanité, la Nouvelle Vie, réalisé fin mai) disant que "83 % des personnes interrogées se déclarent prêts à se mobiliser "certaine - ment" (46 %) ou "peut-être" (37%) dans les mois qui viennent pour défendre l'assurance maladie", mesurant la multitude d'initiatives engagées par la CGT, notamment les 716 000 pétitions récoltées à ce jour et l'unité syndicale retrouvée, elle souligne les potentialités pour développer l'engagement d'un plus grand nombre de salariés dans l'action.

### LA TACTIQUE GOUVERNEMENTALE

A contrario, elle a pointé dans son rapport les insuffisances de la mobilisation du 5 juin, qui n'a pas été à la hauteur des attentes et les difficultés pour les syndiqués de s'investir dans le débat avec les salariés.

Il faut dire que le gouvernement communique à grand renfort de médias sur "le trou de la Sécu", culpabilisant les assurés. Une méthode qui a déjà dans le passé porté ses fruits. Ce qui permet au gouvernement de justifier de reporter les coûts de l'assurance maladie sur les malades ou les assurés, épargnant ainsi les capitaux des entreprises, répondant ainsi aux espérances du Medef.

Participe aussi à la morosité ambiante le refus systématique du gouvernement d'entendre les salariés et les citoyens au travers des échéances électorales.

Les débats qui ont suivi ont été marqués par les mêmes contradictions, à la fois

des initiatives intéressantes malgré une mobilisation insuffisante le 5 et une difficulté à élargir au-delà des militants pour aller au débat et faire signer la pétition.

*"Beaucoup de salariés considèrent la Sécu intouchable, pourtant il va falloir y aller, sinon après le vote à l'AN se sera encore plus dur",* dit Jean-Pierre.

Un camarade du Var s'étonne de la non coordination des actions : *"Y a-t-il réellement une volonté de la confédération de mobiliser ?"*

Un autre, de l'Allier, considère que la CGT a pris une position forte dès le départ en appelant les autres organisations à se mobiliser sans attendre le projet du gouvernement. Si la mobilisation n'a pas été à la hauteur, c'est les syndicats qui n'ont pas fait leur travail.

Il est certain que d'aucuns cherchent à déstabiliser le mouvement soit en appelant à la grève générale soit en restant une force d'inertie.

*"Beaucoup d'entre nous pensaient qu'il suffisait que l'on s'attaque à la Sécu pour que les salariés réagissent, il n'en est rien",* remarque Jean-François, pour qui l'on ne peut pas faire l'économie d'explications sur les enjeux et sur les propositions de la CGT. Là où cela se fait, c'est un potentiel de renforcement important.

Pour Yves, il faut construire l'idée d'une action permanente tant qu'on n'a pas abouti.

### ANALYSER POUR SURMONTER

Maité pense qui ne faut pas se voiler la face, mais regarder nos insuffisances

pour mieux les surmonter : le nombre de syndiqués, la division syndicale, le décrochage de l'entreprise pourtant lieu stratégique. La pétition remporte un succès sur les marchés, mais combien de signatures dans les entreprises ?

*"Notre démarche est la bonne",* précise-t-elle, *"la CGT est sortie gagnante des actions sur les retraites, les recalculés, les intermittents... Elle bénéficie d'une autre écoute des salariés, qui regardent vers elle. Débattre avec les salariés, leur mettre à disposition des initiatives, et c'est eux qui décident du niveau de l'action ; là où on met en œuvre cette démarche, ça marche".*

Marie-Claude trouve que ce ne sont pas les actions qui tuent la mobilisation, au contraire, même si on peut regretter qu'elles ne soient pas mieux prises en compte. *"Le 27, dans le département, nous avons appelé à aller à la manif d'EDF-GDF à la demande des syndicats, pourtant peu étaient présents".*

La pétition dans le département "marche" d'autant mieux qu'elle se fait en lien avec le cahier de revendications. *"Pour la Sécu, on ne peut se permettre de baisser les bras, nous devons être en capacité d'être en mouvement durant tout l'été. L'action ne doit pas être en vacances".*

### "ON A MARQUÉ DES POINTS..."

Pour Christophe, l'unité syndicale en Ariège n'est pas un problème, *"on y parvient"*.

Sur l'action du 5 juin, plusieurs camarades soulignent la présence massive de la CGT (80%) dans les cortèges, les autres organisations qui appelaient n'ont pas fait l'effort de mobiliser.

Pour Philippe, *“il faut bien reconnaître que, même si la Confédération a lancé la campagne de la Sécu il y a plusieurs mois, ça ne fait qu’un mois qu’on y travaille. Alors, au regard du résultat, même insuffisant, on peut se dire qu’il y a des potentialités pour faire plus et mieux”*.

La pétition ouvre au débat, et notamment sur le financement de la Sécu. Il faut le dire, les propositions de Douste-Blazy ne vont rien régler ; les dépenses de santé vont augmenter, et il faut trouver des financements nouveaux pour y répondre.

Sur le dossier des retraites, on a marqué des points et aujourd’hui les fonctionnaires mesurent ce qu’on leur disait, par exemple l’équité privé/public était un prétexte à rogner sur les acquis, c’est vrai pour les femmes, ça l’est aussi pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes. Là, rien n’est réglé et ce qui est proposé par le Ministre de la FPest bien en-deçà de ce qui se fait dans le privé.

## PAS DE PESSIMISME MORTEL

Pour Yvan, *“nous pensions que ce serait plus facile pour la Sécu que pour les retraites, parce que ça touche tout le monde, et nous constatons que ce n’est pas si facile...”*. Il propose d’être à l’initiative et de ne s’interdire aucune possibilité de faire entendre nos arguments, même là où on ne nous veut pas, comme à Béziers, où le maire a fait évacuer les militants de la CGT qui faisaient signer la pétition.

Nadine conclut ce débat en estimant que *“sans avoir un discours béat d’optimisme, nous n’avons pas non plus besoin d’un pessimisme mortel. Regardons la réalité en face, ce que nous sommes en capacité de développer, faisons-le sans attendre !”*.

Il n’y a donc pas de temps à perdre pour aller rencontrer ceux qui n’ont pas encore signé la pétition. Contrairement à ce que certains disent, c’est un acte d’enga-

gement important qu’il ne faut pas minimiser. L’appel confédéral, pour le 15 juin et après, semble suffisamment clair pour qu’il n’y ait pas besoin d’en rajouter.

Ce dont nous avons besoin aujourd’hui, c’est de mettre en mouvement un maximum de syndiqués dans une action qui va durer. L’action ne doit pas connaître de pause, il nous faut être inventifs pour rester mobiliser à tous les niveaux en juillet et en août.

## QUELS DÉLÉGUÉS AU 8<sup>e</sup> CONGRÈS ?

Le dernier CNF avait fixé le nombre de 400 délégués. Fanou Savariaud, nous invitait à en définir le profil et valider un certain nombre de critères.

Tout d’abord la parité (au dernier congrès, 35% de femmes et 65% d’hommes). Si aujourd’hui le principe semble acquis, il n’en est pas de même dans la pratique où, malgré une Fpt fortement féminisée, peu de femmes ont des responsabilités dans les syndicats.

Un effort important doit être fait pour rajeunir nos directions de syndicats et donner aux jeunes leur place.

Pour les nouveaux syndiqués et nouvelles bases, le dernier congrès a montré nos possibilités. Il s’agit de renouveler cette démarche et faire en sorte que le congrès des syndicats ne soit pas une affaire de spécialistes.

Enfin, il faudra veiller à une représentation diversifiée du salariat qui compose les syndicats, que ce soit le champ et la catégorie professionnels.

Le débat a montré un réel assentiment de ces différents critères et une volonté tout aussi partagée de réussir nos engagements.

Les camarades ont insisté sur la nécessité de travailler le plus en amont possible pour y parvenir, et pour que les délégués

soient mieux en capacité de porter les débats des syndicats.

## GROUPES DE TRAVAIL ET RÉOLUTIONS

Les débats porteront surtout autour de 4 résolutions dont les prémices ont été présentées par Christophe Couderc, responsable pour la CEF de coordonner le travail des 4 groupes.

Sur l’évolution des structures territoriales, et notamment le développement de l’intercommunalité, si nous avons beaucoup parlé des dangers de cette nouvelle organisation des services publics, il nous faut encore préciser notre approche syndicale, pour gagner là où c’est possible le développement et l’évolution des services publics et de l’emploi public.

Rien n’est inéluctable, plusieurs camarades se sont fait l’écho de situation où le service public et les agents sont sortis gagnants de ces rapprochements de compétences.

Ce qui d’ailleurs n’est pas sans conséquence sur notre organisation et nos outils syndicaux, qui feront l’objet d’une résolution, comme la mise en œuvre de la charte de la vie syndicale. Nos rapports avec les autres organisations syndicales de la FP ont été pointés, ainsi que la nécessité de mieux travailler dans les départements avec les fonctionnaires de l’État notamment sur les projets de décentralisation.

Enfin Marie Le Bihan a présenté, dans le cadre de la mise en œuvre de la 4<sup>e</sup> résolution du 47<sup>e</sup> congrès confédéral, le travail que propose le groupe de travail sur l’Exercice Blanc. Un travail indispensable pour que le congrès soit en capacité de définir en particulier le niveau du pourcentage qui reviendra à la fédération.